

République Française

Département de la Haute-Savoie

CCAS D'ANNECY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CCAS

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

CCAS – 2022-18

OBJET : MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE REGIE D'AVANCES DU CCAS

Délibération exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le :

Délibération publiée le :

Le six décembre deux mille vingt-deux, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANNECY, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Bénédicte SERRATE en qualité de Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Bénédicte SERRATE, Karine PICCHEDDA, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND Christiane LAYDEVANT, Jean-Louis TOE, Abdelrahim ALI YAGOUB Françoise CLEMENT-FAVRE, François VAUDIN, Bertrand DE FLEURIAN, Jean-Pierre CASSA, Jean DOUCET.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS OU EXCUSÉS : François ASTORG, Jean-Louis TOE, Fabienne GAUCHER, Myriam FROGER

Une régie d'avances pour le CCAS d'Anancy a été créée par délibération D.CN.2017-05 du 3 mars 2017.

Il est demandé au Conseil d'administration de modifier les articles suivants sur l'acte de création :

L'article 2 : Cette régie est installée dans les locaux de la direction de l'action sociale, 46 avenue de la République, Cran-Gevrier, 74960 ANNECY.

L'article 4 – La régie paie les dépenses suivantes :

- 1 - Aides alimentaires et produits d'hygiène
- 2 – Consommables liés à l'accompagnement des publics en situation de précarité
- 2 - Timbres fiscaux
- 3 - Photos pour papiers d'identité

L'article 5 – les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

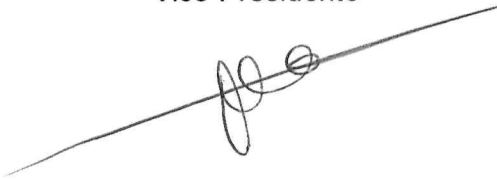
- 1 - Numéraire
- 2 - Chèques services
- 3 - Carte bancaire

MODIFICATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme,

Bénédicte SERRATE

Vice-Présidente



La secrétaire de séance

Marie BERTRAND

